

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Coronavirus en Provence-Alpes-Côte d'Azur : point de situation.

Marseille, le 13 mars 2020.

Depuis le vendredi 28 février 2020, 211 personnes ont été testées positives au coronavirus Covid-19 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- ✓ 4 personnes dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- ✓ 18 personnes dans les Hautes-Alpes ;
- ✓ 43 personnes dans les Alpes-Maritimes ;
- ✓ 93 personnes dans les Bouches-du-Rhône ;
- ✓ 48 personnes dans le Var ;
- ✓ 5 personnes dans le Vaucluse.

Parmi ces cas :

- 11 personnes en réanimation.

Ces 211 personnes sont hospitalisées à l'AP-HM, à l'hôpital Saint-Joseph, à l'hôpital Européen, au centre hospitalier d'Aix-en-Provence, au centre hospitalier de Digne-les-Bains, au centre hospitalier de Briançon, au centre hospitalier de Gap, au CHU de Nice, au centre hospitalier d'Antibes, au centre hospitalier de Cannes, au centre hospitalier intercommunal de Toulon-La Seyne et au centre hospitalier d'Avignon.

L'Agence régionale de santé et la Cellule régionale de Santé publique France recherchent actuellement les personnes qui auraient été en contact rapproché et prolongé avec toutes ces personnes.

Recommandations pour les établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées constituent un public fragile et vulnérable face au virus. Dans le contexte actuel de l'évolution de l'épidémie de COVID 19 sur le territoire, un renforcement des restrictions de visites est mis en place dans les structures pour personnes âgées impliquant une suspension de l'intégralité de ces visites. Cependant, à titre exceptionnel, certaines situations peuvent amener à déroger à ce principe qui sera laissé à l'appréciation de la direction de l'établissement.

Report des opérations non programmées

Afin de ne pas exposer à un risque infectieux les patients atteints du Covid-19 qui sont hospitalisés dans les établissements de santé publics et privés, l'ARS Paca a demandé à tous les établissements de déprogrammer sans délai toutes les interventions chirurgicales non urgentes nécessitant un recours à la réanimation post-opératoire ou à la surveillance continue. Par ailleurs, une attention particulière est demandée pour les patients suivis en cancérologie.

L'organisation en région

Dans notre région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARS Paca organise, avec les établissements de santé, les professionnels de santé de ville, avec ses proches partenaires comme les Ordres, les URPS, l'Assurance maladie, le maintien ou le retour à domicile des patients testés positifs mais ne présentant pas de symptômes.

Ce protocole concerne :

- ✓ le patient venu en consultation, dont le résultat est positif et dont l'état de santé permet son maintien à domicile ;
- ✓ le patient hospitalisé, dont l'évolution de l'état de santé est favorable et pour lequel le retour à domicile est envisagé alors qu'il n'est pas encore guéri.

Dès demain, un suivi à domicile sera organisé dans certains territoires, comme dans les Hautes-Alpes, pour libérer des places en établissements de santé et soulager les équipes sur le terrain. Certaines régions ont d'ailleurs déjà adopté ce mode d'organisation.

Un mode de garde pour le personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire.

Afin que les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller travailler, un service de garde sera mis en place dans notre région.

En effet, les enfants des professionnels qui n'ont pas d'autre solution de garde, seront accueillis dans leur lieu de scolarisation habituel (école maternelle, primaire et collège).

Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars matin.

○ **Rappel des recommandations à suivre pour la population**

En stade 1, comme en stade 2 comme pour l'avenir, le message reste le même : pour limiter la propagation de l'épidémie, la mesure la plus efficace est la plus simple. Elle repose sur la responsabilité individuelle : respecter les gestes barrières. La conduite à tenir est et reste valable au cours de chaque stade : se protéger soi-même pour une efficacité collective.

Des gestes simples et efficaces permettent de réduire la transmission des infections (se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades).

Pour les autres les établissements de santé, il convient de limiter les visites auprès des patients à une seule personne, interdire les visites des personnes mineures et bien évidemment interdire les visites de toute personne malade y compris dans les services de maternité.

Les personnes qui reviennent de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, d'Iran, des régions de Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne ou Piémont en Italie ou d'une zone où circule le virus et qui présentent des signes (fièvre, toux, difficultés respiratoires) doivent contacter le Samu Centre 15 pour une évaluation de leur situation.

